

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 10 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 10 octobre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle de la Sirène à Paimpol sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Procurations : GIUNTINI Jean-Pierre à Samuel LE GAOUYAT ; PRIGENT Christian à Vincent LE MEAUX.

Absente excusée : GUILLOU Claudine



DELBU2023-10-099

Biodiversité et environnement - Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le conservatoire du Littoral- projet de rénovation énergétique de la Maison de l'Estuaire

Le Conservatoire du littoral est propriétaire du site de la Maison de l'Estuaire et de près de 400 hectares de forêt dans le massif de Penhoat-Lancerf à Plourivo. La gestion de ce site est déléguée à Guingamp-Paimpol Agglomération.

Afin de valoriser le site, de renforcer son attractivité, le Conservatoire du littoral et Guingamp-Paimpol Agglomération ont souhaité restaurer le bâtiment de la Maison de l'Estuaire, dit le manoir de Traou-Nez.

Ce projet ambitieux de Restauration intérieure du manoir de Traou-Nez comprend la reprise de la pièce d'accueil du public, la restauration de la salle muséographique, la création d'un espace dédié aux animations nature, la restauration du 1^{er} étage pour accueillir les bureaux du personnel ainsi qu'une salle de réunion, la restauration du 2nd étage en logement pour les actions de gestion et comme lieu collectif pour l'équipe de la maison de l'estuaire (cuisine - salle de pause), la mise aux normes (électricité, accessibilité...) et la rénovation thermique du bâtiment.

Le coût total du projet s'élève à 748.065 euros HT.

Par délibération du 14 juin 2021, l'Agglomération a accordé une subvention d'équipement de 90.000 euros au profit du Conservatoire du littoral.

Le Conservatoire du Littoral a sollicité le fonds vert en mai 2023 pour les travaux de rénovation thermique du bâtiment. Cependant, si le dossier était techniquement recevable, le Conservatoire du littoral n'est pas éligible au fonds vert pour la mesure de rénovation énergétique du bâtiment.

C'est pourquoi le Conservatoire du Littoral a sollicité Guingamp-Paimpol Agglomération afin de constituer une co-maîtrise d'ouvrage publique pour ce projet. Guingamp-Paimpol Agglomération déposera à ce titre une demande de subvention au titre du fonds vert pour la rénovation thermique de la Maison de l'Estuaire, d'un montant de 220.000 euros.

Dans le cadre de cette co-maîtrise d'ouvrage, le Conservatoire conserve la maîtrise d'ouvrage opérationnelle, et notamment l'obtention des autorisations réglementaires et les marchés publics nécessaires à l'opération.

Guingamp-Paimpol Agglomération percevra la subvention et la reversera intégralement au Conservatoire du Littoral.

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- De valider le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage publique concernant le projet de réhabilitation du Manoir de Traou Nez ;
- De demander à bénéficier des aides au titre des crédits du Fonds vert 2023, à hauteur de 220.000 euros ;
- De valider que l'Agglomération percevra la subvention et la reversera intégralement au Conservatoire du Littoral ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention et tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

